

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Le Conseil consultatif de la Direction de la santé et du sport amateur se préoccupe de l'organisation, de l'encouragement et du progrès de tous les sports amateurs du Canada, et depuis sa formation, le Conseil a établi un certain nombre de comités spéciaux chargés d'étudier l'organisation des divers sports amateurs. L'un de ces comités s'est occupé du hockey amateur.

2. Plusieurs réunions ont été tenues pour l'étude de la situation en ce qui concerne le hockey amateur. Ces réunions étaient officielles et des procès-verbaux ou des rapports spéciaux ne sont pas disponibles. Des entretiens se poursuivent avec l'Association canadienne du hockey amateur au sujet des moyens qui pourraient aider l'Association à renforcer la position du hockey amateur au Canada.

3. Selon le programme de la santé et du sport amateur, l'Association canadienne du hockey amateur a reçu une subvention fédérale de \$50,000 par année en 1963, 1964 et 1965, pour qu'elle puisse poursuivre un programme annuel concernant des instituts de direction du hockey amateur en divers endroits du Canada. En outre, l'Association a reçu des subventions fédérales s'élevant globalement à \$63,870, destinées à l'aider à former et à entraîner une équipe canadienne nationale de hockey amateur et à participer aux épreuves internationales et mondiales de championnat.

Un comité du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur est actuellement en contact avec l'Association canadienne du rugby, pour discuter et étudier les meilleurs moyens d'encourager et de faire progresser le football amateur au Canada. Les entretiens se poursuivent.

#### NOUVELLES AÉROGARES DANS LES PROVINCES MARITIMES

##### Question n° 2797—M. Coates:

1. Dans quelles régions des provinces Maritimes a-t-on construit de nouvelles aérogares au cours des dix dernières années?

2. En quels endroits construit-on de nouvelles aérogares à l'heure actuelle?

3. En quels endroits construit-on des rajouts aux installations existantes à l'heure actuelle?

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Le ministère des Transports a construit des aérogares à St. John's (Torbay), (Terre-Neuve), Gander (Terre-Neuve), Stephenville, (Terre-Neuve), Halifax (Nouvelle-Écosse) et Fredericton (Nouveau-Brunswick). Le ministère a également partagé les frais de construction de l'aérogare municipale de Saint-Jean (Nou-

veau-Brunswick) et de Dear-Lake (Terre-Neuve), qui appartiennent à l'entreprise privée.

2. Une nouvelle aérogare est prévue pour Sydney (Nouvelle-Écosse), en 1965-1966.

3. On est en train de construire un rajout à l'aérogare de Moncton (Nouveau-Brunswick).

#### SUBVENTION À DES EXPLOITATIONS MINIÈRES RENTABLES

##### Question n° 2815—M. Howe (Hamilton-Sud):

Y a-t-il des exploitations minières qui reçoivent des subventions du gouvernement alors qu'elles versent des dividendes à leurs actionnaires et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre, quels sont leurs noms, quel est le montant et la raison d'être de la subvention?

**L'hon. W. M. Benidickson (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Les seules subventions administrées par l'Office fédéral du charbon et versées aux mines sont énumérées à la page 25 de la partie 24 des Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1964. Cette liste donne les noms des sociétés qui ont touché des subventions et le montant de celles-ci.

Qu'une société paie ou non des dividendes, ce n'est pas une des conditions, prescrites par le gouverneur en conseil, auxquelles ces subventions sont versées. Par conséquent, ces subventions ne permettent pas à l'Office fédéral du charbon de connaître officiellement quelles sociétés versent des dividendes et lesquelles n'en versent pas.

#### REVENU DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

##### Question n° 2822—M. Knowles:

1. Quel est le chiffre du revenu annuel brut que les médecins et chirurgiens ont tiré de sources se rattachant à l'exercice de leur profession, au Canada dans son ensemble et par province, pour la dernière année où l'on a établi des statistiques à cet égard?

2. Quelle est la répartition, procentuelle du revenu en question entre les sommes payées directement par les malades, les divers régimes d'assurance médicale et les autres sources, pour le Canada dans l'ensemble et par province?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Pour l'année 1962, la moyenne annuelle du revenu professionnel brut des médecins et chirurgiens exerçant leur profession à titre privé s'élevait, pour l'ensemble du Canada, à \$26,758, frais professionnels non déduits. La moyenne du revenu annuel par province s'élevait cette année-là à: Terre-Neuve, \$25,346; Île du Prince-Édouard, \$18,926; Nouvelle-Écosse, \$27,204; Nouveau-Brunswick, \$24,510; Québec, \$24,098; Ontario, \$27,691; Manitoba, \$30,179; Saskatchewan, \$27,024; Alberta, \$30,773; Colombie-Britannique, \$27,696; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, \$13,354.